

Le 12 Janvier 2016

Communiqué de presse

Prévention des risques professionnels en EHPAD Signature d'une convention de 3 ans entre la CNAMTS, l'INRS et DomusVi

La CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), l'INRS et DomusVi ont signé en décembre 2015 une convention sur 3 ans qui vise :

- Une meilleure compréhension de la sinistralité dans les EPHAD, qui présentent un taux d'accidents du travail/maladies professionnelles élevé. À cette fin, un comité de pilotage pluridisciplinaire établira un diagnostic national partagé, grâce notamment à une observation de situations de travail dans un panel de résidences DomusVi ou grâce à un partage de données statistiques.
- L'élaboration de solutions de prévention adaptées aux situations locales.
- L'évaluation de la pertinence des actions de prévention mises en œuvre.

Les actions de prévention déjà engagées localement entre certaines résidences médicalisées DomusVi et les Caisses régionales alimenteront les travaux du comité de pilotage. Cette convention doit également favoriser la capitalisation et la poursuite des activités de recherche en cours sur les conditions de travail dans certaines résidences DomusVi, en partenariat avec l'INRS, les Caisses régionales et les Agences Régionales de Santé concernées. Enfin, la CNAMTS et DomusVi s'engagent à développer les échanges entre le réseau des Caisses régionales et les établissements DomusVi afin de favoriser les modes d'accompagnement et de réponses les plus adaptés aux besoins en résidence, permettre une baisse du taux d'AT/MP et une réduction de la pénibilité.

Cette signature s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la branche accidents du travail / maladies professionnelles signée avec l'État, dont l'un des axes prioritaires est de renforcer les partenariats pour rendre l'action de prévention plus efficiente.

Pour DomusVi, la signature de cette convention renforce son engagement dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail de ses salariés. À nouveau, le Groupe s'inscrit dans une démarche partenariale de long terme avec les pouvoirs publics, après la conclusion, en juin 2013, d'une convention cadre avec l'État portant sur le recrutement de 500 Emplois d'Avenir et une convention nationale avec l'État sur le recrutement de 150 apprentis.

Contacts presse

- | | | | |
|------------------|---------------------|--|----------------|
| • CNAMTS | Marie-Eva Planchard | marie-eva.planchard@cnamts.fr | 01 72 60 22 88 |
| • INRS | Damien Larroque | damien.larroque@inrs.fr | 01 40 44 14 40 |
| • DomusVi | Annick Gillonnier | agillonier@domusvi.com | 01 57 32 54 20 |

À propos de la CNAMTS - Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés

La CNAMTS élabore et met en œuvre la politique de gestion des risques professionnels ; à ce titre elle anime et coordonne l'activité des caisses locales et régionales (102 Caisses primaires d'Assurance maladie, 16 Caisses régionales, 4 Caisses générales de Sécurité sociale et une Caisse de Sécurité sociale) en vue d'harmoniser les pratiques et de créer une véritable dynamique.

Retrouvez plus d'informations sur : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

À propos de DomusVi

DomusVi est le 3^e groupe privé d'accueil et de services aux personnes âgées en France et en Espagne. Il propose une offre complète, avec 227 résidences médicalisées, 16 résidences non médicalisées, 4 cliniques psychiatriques, 46 agences d'aide à domicile, dont 14 agences polyvalentes d'aide et soins à domicile en France et en Espagne. Il emploie près de 16 000 personnes.

www.domusvi.com

À propos de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 590 personnes sur 2 centres : à Paris (204 personnes) et en Lorraine (386 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Études et recherche, assistance, formation, information. www.inrs.fr

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS www.twitter.com/INRSFrance

Contacts presse

- | | | | |
|------------------|---------------------|--|----------------|
| • CNAMTS | Marie-Eva Planchard | marie-eva.planchard@cnamts.fr | 01 72 60 22 88 |
| • INRS | Damien Larroque | damien.larroque@inrs.fr | 01 40 44 14 40 |
| • DomusVi | Annick Gillonnier | agillonier@domusvi.com | 01 57 32 54 20 |